

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : 11A1121-20/09/1990

Date de publication : 20/09/1990

SECTION 2 CANEVAS

Sommaire :

SECTION 2

Canevas

SOUS-SECTION 1

Définition

SECTION 2

Canevas

SOUS-SECTION 1

Définition

D'une façon générale, le canevas est un ensemble discret de points bien répartis sur la surface à lever, points dont les positions relatives sont déterminées avec une précision au moins égale à celle que l'on attend du levé. Ces points servent d'appui au lever des détails. Le canevas s'exprime par les coordonnées de ces points dans un même système.